

COMMUNE DE MOSNAC : RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du lundi 30 juillet 2018 à 20 h 30.

Présents : Guy DEWEVRE, Serge PUAUD, Daniel MERCERON, Liliane BOETTI, Virginie PAILLETTE, Jacqueline CHARLET, Hervé ROBERT.

Excusés : Michel BRILLET, Eric MONTIGAUD.

Absent : Frédéric PERROTIN.

ORDRE DU JOUR

→ **Signature des bordereaux de présence.**

En préambule, G. DEWEVRE informe le conseil qu'il a reçu officiellement le courrier par lequel G. RENAUD-GRETEAU confirme sa démission du Conseil Municipal à la date du 14 juillet 2018.

Le courrier a été transmis à la Sous-préfecture de Cognac.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juin 2018 :

Suite à une remarque faite par E. MONTIGAUD et V. PAILLETTE sur le fait que la question posée par E. MONTIGAUD concernant la fusion avec St Simeux n'a pas été évoquée dans le compte-rendu du 5 juillet amène de la part du conseil municipal la décision d'insérer dans le présent compte-rendu l'information suivante :

Lors d'une réunion de travail des conseillers municipaux organisée le 15 mai 2018 pour évoquer les conséquences d'une éventuelle fusion avec la commune de St Simeux, et malgré les travaux en cours entrepris par des commissions communales pour étudier les différents éléments résultant de cette fusion, après un long débat où chacun a eu le loisir de s'exprimer et d'exposer son point de vue sur ce projet de fusion, le conseil municipal de Mosnac a décidé de suspendre sa participation à ces travaux préparatoires en votant à bulletin secret, vote ayant le résultat suivant : 6 voix pour l'arrêt des travaux, 4 voix pour leur poursuite.

Fort de cette précision le CR du 5 juillet a été adopté à l'unanimité.

2. AVIS SUR LA FUSION DE SIGOGNE ET DE ROUILLAC :

G. DEWEVRE fait état des courriers reçus de l'Agglomération de Grand Cognac et de la mairie de Sigogne sur le projet de fusion de Sigogne avec Rouillac.

S. PUAUD fait le compte-rendu de la réunion extraordinaire organisée à Grand Cognac le 17 juillet 2018 pour prendre position sur ce projet.

A une très forte majorité, 56 voix contre (sur 70 votants), le projet de fusion a été rejeté.

Il est donc demandé aux communes du Grand Cognac de prendre également position sur ce projet.

Après discussion le vote du conseil municipal de Mosnac est le suivant :

2 voix contre

5 abstentions

La délibération sera rédigée dans ce sens.

3. CONVENTION AVEC L'EPF :

Une convention avait été établie avec L'EPF, au niveau communal, pour que l'Etablissement Public Foncier puisse faire les achats de terrain nécessaires à la réalisation de la flow-vélo (ancienne voie douce).

Le projet étant repris dans son intégralité par Grand Cognac, une convention sera établie entre Grand Cognac et l'EPF.

De ce fait il est nécessaire de résilier la convention communale que nous avons avec l'EPF.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET :

Dans le budget investissement, il est nécessaire d'adopter une modification pour faire face aux dépenses imprévues suivantes :

Achat de mobilier pour l'école du fait du nombre d'élèves en forte croissance : 24 à ce jour,
Achat d'une cuisinière pour l'école, l'ancienne étant obsolète,
Légère augmentation du budget prévu pour l'achat d'une guirlande de Noël.

2000€ seront prélevés sur la ligne budgétaire « varie » et affectés à ces différents achats.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. TRAVAUX EN COURS :

- Avancement normal du chantier de l'Espace Communal. Les travaux reprendront le 20 août.
- L'Entreprise PATRAT a commencé ce jour les travaux de réalisation d'une rampe pour handicapés pour accéder à l'école.
- La réalisation des places pour PMR de l'école et de la mairie est terminée, ne reste plus que la peinture.
- Les travaux de réalisation des dalles de l'école par l'entreprise de J. SAUZET seront terminés cette semaine.

7. DIVERS :

Les anciens ateliers de Robert VELOT sont en vente, H. ROBERT pose la question de savoir s'ils ne pourraient pas être utiles au stockage de différents matériels et notamment du comité des fêtes ?

M. PILLARD souhaite vendre le terrain qui lui a servi de décharge à gauche du cimetière. La commune pourrait être intéressée pour agrandir le cimetière sous réserve que la partie acquise soit vraiment consolidée.

Nous rencontrerons les propriétaires afin de connaître leurs prétentions tarifaires.

CLOTURE DE SÉANCE A 21h45